

Réponse Orange/direction de l'accessibilité 19.06.2013

**1- Quels seraient les destinataires et quels seraient les objectifs absolument prioritaires (1 ou 2 objectifs maximum) d'une politique publique d'inclusion numérique" ?**

-réussir l'adoption de la « Conception pour tous » dans l'accès à la cité, intégration en amont au plan des infrastructures, des réseaux de communication ou moyens permettant de lutter contre la fracture numérique,

-favoriser l'accès à la communication des personnes sourdes, malentendantes et aphasiques pour les urgences, les communications interpersonnelles via un centre relais financé par l'Etat et rendre accessible les centres d'appels des services clients, des plateaux de télémarketing nationaux, de l'Etat, des grandes entreprises publiques et des entreprises de service.

**2- A quoi reconnaîtrait-on que l'on progresse (ou que l'on régresse) en matière d'inclusion numérique ?**

Nombre de personnes équipées de matériels digitaux et usages dans le quotidien des citoyens, Satisfaction mesurée par des baromètres des acteurs économiques, des associations de personnes handicapées (approche qualitative et quantitative).

**3- Ces priorités, ces signes de progrès ou de régression font-ils l'objet d'un consensus ou sont-ils discutés ? Dans le second cas, sur quels points les controverses portent-elles et qui opposent-elles ?**

Le Comité Interministériel du Handicap organise des rencontres entre les acteurs impliqués dans le handicap. La délégation interministérielle à l'accessibilité fait de même sur divers sujets. Les signataires de la charte d'engagements en faveur de l'accès aux communications numériques ont eu l'occasion de partager sur ces engagements et les actions réalisées par les opérateurs membres de la FFT notamment Bouygues, Orange, SFR.

Une politique de formation renforcée de traducteurs en langue des signes (LSF), LPC est à développer pour s'assurer de la disponibilité d'interprète dans le cadre du déploiement de centres relais.

le gouvernement doit avancer plus vite, à travers les décrets d'application des lois, sur la mise en œuvre des obligations en matière d'accessibilité et une mobilisation au sein même de l'administration pour favoriser l'accessibilité de ses bâtiments (ministère, hôtels de ville...) ainsi que l'accès à l'information en déployant un vaste chantier d'audit et de mise en accessibilité de ses sites webs avec des outils développés par des acteurs économiques tels qu'Ocawa (Orange).

La disponibilité de ressources budgétaires pluri-annuelles est indispensable.

**4- Dans le domaine de l'inclusion (ou de l'exclusion numérique), quelles sont la ou les initiatives, les cas, qui vous ont le plus pris par surprise, bousculé, étonné, ces dernières années ?**

**Dans le domaine de l'inclusion numérique**

L'intégration d'un menu très complet en matière d'accessibilité au niveau de l'I Phone, incluant Voice Over. La nomination de Chief Accessibility Officer dans nombre de très grandes entreprises Américaines

Dans le domaine de l'exclusion numérique, l'étonnement provient essentiellement des freins existants pour les personnes handicapées par rapport à l'accès aux informations concernant les aides financières pour s'équiper de matériels et équipements permettant de communiquer.

**5- Y a-t-il aujourd'hui des facteurs nouveaux ou émergents qui transforment le contexte même dans lequel on peut aujourd'hui penser et agir autour de l'inclusion numérique ?**

Oui, le vieillissement de la population (1/3 de la population européenne) et l'accélération des nouvelles technologies sans mise en place de structures de formation adéquate ou de financements d'initiatives développées par des associations : ex fermeture d'EPN à Paris.

- **6- Si vous deviez citer une action emblématique en matière d'inclusion numérique, réussie ou non, de préférence en dehors de celles que vous menez vous-même, quelle serait-elle ? Pourquoi ?**

La base GARI fournissant gratuitement des informations sur l'accessibilité des terminaux mobiles de l'association internationale de fabricants d'équipements de radiocommunications axée sur les communications mobiles ou sans fil (MMF) traduites en français en relation avec la FFT et l'extension de son périmètre en 2013 aux tablettes et applications mobiles.

**7- Que faudrait-il pour que les actions les plus réussies dont vous avez connaissance "passent à l'échelle", gagnent en impact et puissent faire l'objet d'une politique publique à l'échelle nationale ou européenne? Le cas échéant en s'appuyant sur quels acteurs ?**

La volonté politique d'accélérer les réformes sur le sujet, en suivant leur mise en oeuvre dans des délais cohérents et en capitalisant sur un déploiement européen de services indispensables à la vie des citoyens handicapés par exemple ou des citoyens seniors qui ont raté la révolution numérique. Si le texte « PR NF EN 301549 exigences d'accessibilité applicables aux marchés publics pour les produits et services ICT en Europe » est adopté, cela permettra aux différents Etats d'intégrer la dimension accessibilité dans leurs projets d'achats publics.

Une impulsion en faveur de l'audiodescription, sous-titrage des contenus audio-visuels et le développement de la formation à distance via les technologies de la communication seraient des vecteurs d'inclusion.